

Carnon, le 18 novembre 2015



Capitainerie du port
Quai Meynier
34280 CARNON

Monsieur Denis HEURTEMATTE
Rue de l'Etang de L'or
Résidence PLEIN SOLEIL B - Appart N° 99
34280 CARNON-PLAGE

Réf : VP/PB

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Mise en demeure « Abandon de navire »

Monsieur Heurtematte,

Nos diverses relances précédentes étant restées sans réponse de votre part, nous vous informons que conformément à l'article L5331-5 du code des transports, votre voilier « TUCKER », toujours présent au port de Carnon, demeure en situation irrégulière, sans droit ni titre et en « situation d'abandon ».

En effet, depuis le 01/01/2009, plus aucun règlement pour votre poste d'amarrage ne nous est parvenu et ce sans motif de votre part. Conformément au règlement de Police du port votre voilier a été placé en fourrière sur notre aire de carénage.

En vertu de l'article L.5331-5, le constat de l'autorité portuaire dressé en date du 18 Septembre 2015, confirme que le « TUCKER » ne présente plus aucun signe d'équipage à bord, ni d'entretien au bénéfice de celui-ci entraînant sa dangerosité.

Il vous appartient donc, et à votre charge financière, de procéder à son enlèvement dans un délai de 3 semaines à réception du présent courrier.

A défaut de réponse dans le délai, de impart et conformément aux articles du code des transports sus visés, le navire « TUCKER » fera l'objet d'un transfert de propriété à la Mairie de Mauguio-Carnon en vue de sa destruction. Les frais de cette procédure seront pleinement à votre charge.

Je vous invite à vous rapprocher dans les meilleurs délais vers des services portuaires.

Et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le Maire,
Yvon BOURREL

